

Courses des embruns

Foulées du Golfe

10 Km label régional
21 Octobre 2012

Bulletin (individuel) à retourner :
Association Marathon de Vannes – BP 258 -
56007 VANNES CEDEX

| Réservé à l'organisation | |
|--------------------------|----------|
| Dossard | Paiement |

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mel : _____ Année de naissance (**obligatoire**) _____

Autorisation parentale à joindre pour les mineurs

Club FFA
Nom complet du club :
N° FFA du Club :
N° Licence :

Autres fédérations ou association :
Fédération :
Nom du Club ou Association :
N° de licence :

Foulées du Golfe : limitées à 1 200 participants

Inscription : jusqu'au 15 septembre : 10 euros après : 12 euros

Total versé euros

PAIEMENT

Chèque à l'ordre de A.M.V. à retourner avec le bulletin et le certificat ou licence à :
A.M.V. – BP 258 – 56007 VANNES CEDEX

PASTA-PARTY :

EXCEPTIONNEL : sur le port de Vannes, **prix garanti à 10 euros**, comprenant :
1 plat de pâtes (sauces bolognaise ou carbonara) – 1 dessert (yaourt, fruit ou Tarte aux pommes) – 1 petite
bouteille d'eau -

RESERVATIONS : à effectuer , directement, chez l'un des 3 restaurants vannetais partenaires, en téléphonant au :

-02 97 26 62 83 - La Table de Madame Molé - 10, place Théodore Decker - latabledemadamemole@orange.fr

-02 97 68 15 89 - A l'Aise Breizh Café - 4, rue du Commerce. - albc.vannes@orange.fr

-02 97 47 93 93 - Restaurant Le Vieux Port - 26 rue du Port. - levieuxportrestaurant@orange.fr

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant sur le
Site Internet du Marathon de Vannes, Courses des Embruns :

Signature

Ne seront pris en compte que les bulletins accompagnés du règlement (en chèque ou mandat en euros) et du justificatif d'aptitude
(licence ou certificat).

Certificat médical : Les coureurs licenciés à la FFA, FFTri, FFCO ou FFPM devront fournir une photocopie de la licence
2012/2013. Les adhérents aux fédérations FSGT – FSCF – UFOLEP pourront fournir la photocopie de leur licence en cours de
validité si elle comporte la mention «athlétisme en compétition »

Les coureurs non licenciés ou licenciés dans une autre fédération sportive devront présenter la photocopie d'un certificat médical
d'aptitude à la course à pied **en compétition** postérieur au 21/10/2011

La photocopie sera conservée par l'organisateur. **SUITE A LA LOI ANTI DOPAGE DU 23 MARS 1999 ARTICLE 6 : les
dossards ne seront délivrés qu'aux coureurs ayant joint la preuve de leur visite médicale.**